

## Le 15/02/2016 par Ville de Garges-lès-Gonesse

**La Ville de Garges s'est engagée dans la révision du Règlement Local de Publicité (RLP)\*. Une réunion publique de présentation aura lieu mardi 16 février à 19h au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville.**

Compte tenu des évolutions de la Ville et de la réglementation, apportées par la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi « Grenelle II », la Ville s'est engagée, le 24 juin dernier, dans la révision de son RLP qui datait de 1987. Le 27 janvier 2016, le Conseil Municipal a débattu sur les grandes orientations de la future réglementation en matière de publicité, de pré-enseignes et d'enseignes, prenant appui sur le diagnostic de l'affichage publicitaire réalisé.

### Les orientations

Le futur règlement local de publicité devra concilier la maîtrise du cadre de vie avec les besoins de communication des acteurs économiques.

Les orientations débattues reposent sur :

- l'introduction harmonieuse des publicités et des pré-enseignes dans l'environnement urbain,
- le cadrage plus fort des enseignes,
- la réglementation des techniques d'affichages nouvelles, dont fait partie par exemple l'affichage numérique.

Ce débat d'orientation est identique à la procédure de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le projet doit être arrêté par le Conseil Municipal, en avril 2016, puis fera l'objet d'une enquête publique. Il est possible de venir consulter le dossier présent en Mairie au service de l'Urbanisme et de porter des commentaires sur le registre associé.

*\* L'installation des publicités, des pré-enseignes et des enseignes est réglementée par le Code de l'Environnement. Le Règlement Local de Publicité est le document qui vise à permettre la liberté de l'affichage tout en assurant la protection du cadre de vie et des paysages.*

**Réunion publique de présentation mardi 16 février à 19h au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville.**

### Votre contact

Coralie Salvi  
01 34 53 32 42  
[salvic@villedegarges.com](mailto:salvic@villedegarges.com)



Garges-lès-Gonesse, 4ème Ville du département du Val d'Oise, à 15 km de Paris, avec plus de 40 000 habitants répartis au sein de 68 communautés de différentes origines, s'est totalement métamorphosée ces dernières années. Bien loin des clichés de la ville-béton, Garges est recouverte d'1/3 d'espaces verts.

Garges a de grands projets ambitieux comme le NPNRU, le futur pôle culturel, la reconstruction du centre commercial des Portes de la Ville, le prolongement du T5, le réaménagement du bois de Garges en un parc des familles et des Loisirs, la refonte de son PLU.

Garges est rythmée par de nombreux grands évènements tels que Festiv'été, A Donf les manettes, Urban Culture Festival, sa grande course pédestre, le festival international des Arts de la Rue...

Ville riche de sa jeunesse, de ses 7 pôles commerciaux et 3 zones d'activités économiques, avec une programmation culturelle dans la plus grande salle de spectacle du sud du Val d'Oise, Garges est une Ville qui étonne ! Venez, vous verrez !